



Projet éducatif 2024-2025

Accueil de loisirs « La Récré »

Accueil périscolaire ; de loisirs ; espace jeunes

Sommaire :

- 1- STATUT ET VOCATION PRINCIPALE
- 2- OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR
- 3- LES MOYENS POUR SA MISE EN ŒUVRE
 - a. HUMAIN
 - b. MATERIEL : Les locaux et les espaces
- 4- LE FONCTIONNEMENT GLOBAL
 - a. La vie quotidienne et Les modalités d'accueil
 - b. Les modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- 5- L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
- 6- LA SECURITE DES MINEURS ACCUEILLIS
- 7- LA COMMUNICATION
- 8- L'EVALUATION
- 9- LES PARTENAIRES
- 10- LES TARIFS
- 11- LE BUDGET



Définition du projet éducatif

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils mentionnés à l'article [R. 227-1](#) et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Code de l'action sociale et des familles : *Section 2 : Projet éducatif ... (Articles R227-23 à R227-26)*

L'organisateur

Association Familles rurales de Saint mars la réorthe
Rue du Pouet 85590 Saint mars la réorthe

Président de l'association

ROUTHIAU Betty
NAULIN Caroline

Lieu de fonctionnement

Accueil de loisirs sans hébergement La Récré
Rue du Pouet – 85590 Saint mars la réorthe

Foyer des jeunes
Rue des Jarries – 85590 Saint mars la réorthe

Publics accueillis

Enfants de 3 à 14 ans

Nous accueillons au maximum 55 enfants.

Les enfants seront répartis par tranches d'âge : enfants de 3 à 6 ans – enfants de 6 à 11 ans - enfants de 11 à 14 ans.

Date de fonctionnement

Accueil périscolaire : du lundi au vendredi : de 7h00 à 9h00 avant l'école et de 16h00 à 19h00 après l'école et le mercredi de 7h00 à 19h00.

Vacances scolaires 2022/2023 : du Lundi au Vendredi de 07h00 à 19h00

Exception faites des mini séjours, des sorties extérieures, des soirées organisées occasionnellement



1- STATUT ET VOCATION PRINCIPALE

L'association familles rurales de Saint mars la réorthe est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants de la commune en proposant un accueil périscolaire mais également pendant les périodes de vacances scolaires et mercredi en proposant un accueil de loisirs.

Elle s'inscrit dans ce sens dans la déclaration des droits de l'enfant qui stipule dans l'article 7 :

« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

L'accueil de loisirs est un temps de rencontre, d'échange, de dialogue et de découverte mais aussi un moment privilégié pour s'adonner aux joies de la pratique sportive et artistique grâce aux panels d'activités proposées.

Pour y parvenir, nous essayerons donc :

- d'inculquer des valeurs morales et sociales aux enfants en les responsabilisant sur les différents rôles, en facilitant leur intégration dans un groupe.
- de faire vivre des moments magiques grâce à des sorties dans des parcs d'attractions et des mini-camps.
- de développer l'esprit d'initiative, l'imagination, la créativité des enfants par la création de spectacle. Il va s'agir d'inscrire l'enfant dans une dynamique de réussite par une approche pédagogique différenciée, une approche ludique ou apprentissage et joie seront les mots clés.



2- LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA STRUCTURE

Intentions éducatives	Moyens
<p>Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un lieu de vie agréable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs espaces de vie sont à disposition des enfants avant le départ à l'école : bibliothèque, dessin, jeux de société, jeux de construction, jeux d'imitation etc. - Les enfants ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner avant d'aller à l'école entre 7h et 8h. Du pain, beurre, confitures, miel ou céréales, jus de fruits, laitage leur sont proposés. Pour chaque période de vacances et mercredis à l'année, nous tenons à proposer un thème, une fabulation. Les enfants portent d'avantage d'intérêt aux activités avec ce système de fil rouge. Ce sont les animateurs qui ont des temps de planification et de préparation pour réaliser les projets d'activités. - Thème des mercredis sur l'année 2023-2024 : « Les monuments et lieux mythiques ». Ce thème permet à l'équipe d'animation de proposer des activités culturelles, sportives, artistiques. - Thème des vacances : il est choisi par l'équipe 1 mois avant le début des vacances. Le thème proposé permet le même type d'activité que les Mercredis. Nous proposons également des sorties en lien avec le thème choisi (autant que possible). - Nous proposons des animations spécifiques pour chaque tranche d'âge (veillées, intervenants etc.) - Laisser libre choix à l'enfant de faire les activités.
<p>Favoriser la socialisation et le vivre ensemble de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il arrive certains matins et soirs que les tranches d'âge soient mélangées dans les salles. Ils jouent donc ensemble. Jouer ensemble est synonyme de partage et d'entraide. - Le fait de planifier des activités dans la journée de l'enfant lui permet de se sociabiliser en groupe. - Les activités collectives permettent aux plus grands d'aider les petits. - Tous les midis, les enfants aident les animateurs à préparer le repas du midi (mise en place de la table, remplir les pichets, les grands aident les petits...) - Tous les étés, l'équipe propose des séjours courts aux enfants.
<p>Assurer sa sécurité physique et affective</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un rappel sur les règles du vivre ensemble est régulièrement répété sur les temps de rangement. - Les temps d'arrivée et de départ des enfants sont des moments d'échange avec les parents. - La structure a écrit un règlement intérieur. Il s'applique aux parents autant qu'aux enfants. - Nous rassemblons régulièrement les enfants devant notre affiche de « vivre ensemble », celle-ci instaure les règles de la vie en collectivité. - Des moments conviviaux sont organisés avec les enfants et parents (vacances de Noël, goûters, été...). Ces échanges permettent à l'équipe et aux parents de se connaître d'avantage et garder un lien de confiance. - Les temps d'arrivée et de départ des enfants sont des moments d'échange avec les parents. Ces temps d'échange permettent de faire un bilan sur le déroulement de la journée de l'enfant.





3- LES MOYENS POUR SA MISE EN ŒUVRE

a. HUMAIN

Pour encadrer les différents temps de l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs dispose d'une équipe pédagogique qualifiée. Présentation du personnel permanent :

- Mlle Lévin Aude : directrice de l'ACM
- Mlle Roy Sonia : animatrice et directrice adjointe en cas d'absence de la directrice
- Mlle Archambaud Charlotte : animatrice en CDD
- Bonneau Irys : animatrice en apprentissage BAC PRO SAPAT

Rappelons les taux d'encadrement

En accueil de loisirs :

1 Animateur pour 8 enfants de - 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans

En accueil périscolaire :

1 Animateur pour 10 enfants de - 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans

b. MATERIEL : Les locaux et les espaces

L'accueil de loisirs a un local pour l'accueil périscolaire et de loisirs, ainsi que pour l'espace jeunes.